

Taxation des couples mariés à remanier

FISCALITÉ. Le Conseil des Etats a renvoyé au Conseil fédéral son projet de réforme.

La suppression de la pénalisation fiscale du mariage est compromise. Grâce à une alliance PLR-PS, le Conseil des Etats a décidé hier de renvoyer au Conseil fédéral la réforme pour une imposition équilibrée des couples et des familles.

Le Conseil national doit encore se prononcer. Le projet pourrait connaître une autre issue, selon la nouvelle configuration de la Chambre du peuple et les rapports de forces qui se dessineront après les élections fédérales. Le projet du Conseil fédéral fait suite à l'annulation par le Tribunal fédéral de la votation sur l'initiative du PDC.

Les sénateurs ont suivi une proposition de Thomas Hefti (PLR/GL) qui demande au gouvernement d'examiner d'autres modèles, notamment celui en vigueur dans le canton de Vaud. Pour le libéral-radical, un modèle d'imposition individuelle serait aussi plus approprié. La réforme préconisée par le gouvernement entraînera des problèmes qu'il faudra corriger à nouveau, a-t-il fait valoir.

Pour la gauche, cette solution est trop coûteuse. Elle ferait diminuer le produit de l'impôt fédéral direct de 1,5 milliard de francs. La Confédération y perdait 1,2 milliard, les cantons environ 300 millions.

Compromis à trouver

La proposition de renvoi se justifie, aucun compromis n'ayant été trouvé en commission, a expliqué Christian Levrat (PS/FR). Cette loi devra être valable pour les 30 prochaines années. Il faut aussi qu'elle prenne en compte les changements de société, a renchéri Anita Fetz (PS/BS). Andrea Caroni (PLR/AR) aurait quant à lui souhaité inscrire une neutralité au niveau de l'état civil.

Le but est de supprimer la pénalisation du mariage en limitant le plus possible la baisse des recettes fiscales, a expliqué Pirmin Bischof (PDC/SO) au nom de la commission. Le projet du Conseil fédéral est un compromis accep-

table, selon lui. Cette question occupe le Parlement depuis plus de trente ans, tout ce qui devait être examiné l'a été, a ajouté Konrad Graber (PDC/LU).

Le ministre des finances Ueli Maurer a tenté lui aussi d'empêcher le renvoi, expliquant qu'il faudra des années avant de trouver une solution. «Il n'y a pas un seul point dont le Parlement n'a pas déjà parlé au moins une fois». Il sera difficile de trouver une meilleure solution, selon le conseiller fédéral.

Couples pénalisés

Quelque 700.000 couples sont pénalisés par la fiscalité du mariage. Après l'annulation de la votation sur l'initiative du PDC, le Conseil fédéral a élaboré un message complémentaire actualisé sur sa réforme pour rétablir l'équilibre.

Le scrutin avait été invalidé par le Tribunal fédéral en raison d'une erreur sur le nombre de couples concernés. Le gouvernement avait annoncé que seuls quelque 80.000 couples mariés à deux revenus étaient désavantagés par le système actuel. Le nouveau chiffre dévoilé deux ans plus tard s'élève à quelque 450.000 couples. En outre, 250.000 couples de rentiers mariés subiraient une charge fiscale supplémentaire contraire à la Constitution.

Selon le projet du Conseil fédéral, l'impôt fédéral direct serait d'abord calculé selon le barème actuel de la taxation commune, puis comme s'il s'agissait de deux concubins. Au final, la facture la moins lourde serait appliquée, ce qui éliminerait une éventuelle pénalisation des couples mariés. Les concubins qui ont des enfants seraient en revanche davantage taxés. Contrairement à l'initiative populaire, le projet ne concerne pas les assurances sociales.

La votation sur l'initiative du PDC devra quant à elle répétée au plus tard le 27 septembre 2020. A moins que le texte ne soit retiré avant que le Conseil fédéral en fixe la date. — (ats)

DÉFENSE: les drones retardés d'au moins sept mois

En attendant les drones, des hélicoptères assureront la protection des frontières suisses dès la fin de l'année. Les nouveaux aéronefs du fabricant israélien Elbit n'ont pas encore été livrés et leur mise en service en sera retardée d'au minimum sept mois. «Le fabricant a sous-évalué la certification des nouveaux aéronefs», a indiqué Kaj-Gunnar Sievert, porte-parole de l'Office fédéral de l'armement Armatisuisse. L'armée suisse a commandé ces drones du type Hermes 900 il y a quatre ans. Ils auraient dû être livrés dans le courant 2019. Une première livraison partielle est désormais prévue pour décembre. Le personnel exploitant doit cependant être formé à ces engins avant de pouvoir les utiliser en Suisse. — (awp)

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL: recul trompeur

Le ralentissement constaté actuellement dans l'immobilier résidentiel en Suisse serait trompeur. Les grands projets en cours de validation fausseraient la statistique, affirme lundi Credit Suisse dans une étude. Au cours des derniers trimestres, le nombre d'immeubles résidentiels ayant obtenu un permis de construire a fortement diminué. Le recul s'est élevé à 14,7% pour les maisons familiales (destinées à la location ou pas) au cours de ces 12 derniers mois, en comparaison annuelle. Pour les économistes du géant bancaire, la situation actuelle ne s'apparente pas à une phase de correction durable et faisant suite à un pic de construction. Le ralentissement, dont l'ampleur est surévaluée, devrait prendre fin à moyen terme. — (awp)

Le Conseil national tient à la libre circulation des personnes

SESSION PARLEMENTAIRE. L'initiative pour une immigration modérée de l'UDC risque de se voir balayée au Parlement.

MAUDE BONVIN

«Ce texte va à l'encontre de la dignité humaine.» «Vous touchez là à l'une des quatre libertés fondamentales de l'Europe.» «C'est le Brexit à la Suisse.» L'UDC s'est retrouvée bien seule hier, sous la Coupole fédérale, à défendre son initiative populaire pour une immigration modérée aussi appelée de limitation. Après 6h30 de débat et plus de 80 interventions, le Conseil national n'a pas tranché mais devrait se diriger vers son rejet. Les discussions reprennent mercredi prochain.

Lancé par le parti conservateur et l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN), ce texte exige que la Suisse règle de manière autonome son immigration. S'il est accepté, notre pays aura un an pour négocier la fin de l'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (UE). Et si aucune solution ne devait être trouvée, alors cet accord devra être résilié dans les trente jours.

Statut de saisonnier

«Cette proposition va à l'encontre de la dignité humaine puisqu'elle équivaut au retour du statut de saisonnier. C'était très lourd, bureaucratique et inhumain. Je suis marié à un Italien et je connais l'histoire, répéter cette histoire ne sert à rien», a souligné, lors des discussions, la conseillère nationale PBD Rosmarie Quadranti. Pour la Vert'libérale Isabelle Chevalley, l'initiative aura des conséquences économiques fatales: «Notre économie a besoin des étrangers pour fonctionner. Comment ferons-nous sans eux dans la construction, les trans-



MICHAËL BUFFAT. «Un pays souverain doit pouvoir garder le contrôle de ses frontières», déclare l'UDC vaudois.

ports, l'agriculture et la santé? On ne peut pas d'un côté prétendre lutter contre la bureaucratie et en introduire, de l'autre, avec les contingentements».

Aux yeux du socialiste Roger Nordmann, la démarche est exactement la même que pour la sortie du Royaume-Uni de l'UE. «Elle nous jette dans le camp des Boris Johnson. Cette initiative qui relève du charlatanisme mérite d'être sèchement rejetée par notre Parlement. Elle s'inscrit dans la logique autoritaire de la loi du plus fort. Ce texte pose aussi la question du positionnement de la Suisse dans le monde. Il est encore temps de dire non. Il s'agit ici pour l'UDC de faire de l'électoratisme», déclare l'élu vaudois. Un argument balayé par la formation agrarienne. «Ce n'est pas un texte populiste. Si vous voulez maintenir une économie forte, il va falloir voter oui. Nous voulons précisément que

l'économie puisse recruter lorsqu'elle en a besoin. J'ai l'impression que l'on répète un peu n'importe quoi: 80% des personnes étrangères ne sont pas issues de secteurs où il y a pénurie de main-d'œuvre», explique Gregor Rutz.

Vers une Suisse à dix millions d'habitants

Pour l'UDC, freiner l'immigration s'avère impératif. «La Suisse a accueilli un million d'immigrés, depuis l'introduction de la libre circulation des personnes en 2002. Cela correspond au nombre d'habitants du canton de Berne. C'est aussi deux fois et demi la population de Zurich. Et vous voulez en même temps sauver les petites fleurs. On bétonne notre pays. Ce million de personnes consomment de l'eau, de l'électricité et produisent des ordures. Nous nous dirigeons vers une Suisse à dix millions d'habi-

tants en 2035. Que ferons-nous alors? Les salariés n'auront plus rien dans leur poche, en tout cas pas plus que maintenant», ajoute Adrian Amstutz.

Selon le parti agrarien, la volonté du peuple, lors de la votation contre l'immigration de masse, n'a pas été respectée. «Or l'immigration a des conséquences négatives sur la qualité de vie. Elle se ressent sur le plan de la sécurité, du logement, des transports et de l'environnement. Nous sommes face à une bombe à retardement. Un pays souverain doit pouvoir garder le contrôle de ses frontières», renchérit Michaël Buffat. Tous ces arguments ne semblent pas avoir convaincu les élus de la Chambre basse qui se dirigent vers un rejet de l'initiative. Les sénateurs devront aussi se prononcer. Les Suisses auront le dernier mot. Ils voteront probablement en mai prochain.

Des dizaines de milliards de pertes

Pour les milieux économiques, l'acceptation de ce texte sonnerait le glas de la voie bilatérale. Sans elle, notre économie risque de subir un manque à gagner de 37 à 64 milliards de francs par an, selon les estimations. 75% des entreprises suisses se montrent, d'ailleurs, favorables aux accords bilatéraux.

Se pose aussi la question de savoir qui profite le plus du marché intérieur européen? La fondation Bertelsmann a fait le calcul. Et le pays qui en bénéficie le plus s'avère être la Suisse. L'accès à cette zone y entraîne une hausse du revenu de 2914 euros par an et par habitant, contre 1046 euros en Allemagne par exemple. ■

Plus de 4650 candidats en lice pour le Conseil national

ÉLECTIONS. Un nombre de prétendants record, avec une proportion de candidates qui dépasse les 40%, une première.

Un nombre record de 4652 candidats se présentent à l'élection pour le Conseil national le 20 octobre, selon les chiffres officiels fournis hier par la Chancellerie fédérale.

Tous les cantons annoncent plus de candidats, à l'exception de Genève. En 2015, 3792 candidats avaient participé au scrutin. La hausse est de 22,7% en quatre ans. Les chiffres de la Chancellerie fédérale se basent sur 22 cantons. Uri, Glaris et les deux Appenzell ne sont pas pris en compte, car chaque habitant de ces cantons est éligible.

Cette nette progression est notamment imputable aux femmes, souligne la Chancellerie. La proportion de candidates dépasse les 40% (40,3%), une première. Dans quasiment tous les cantons, le nombre de femmes a connu une augmentation plus forte que celui des can-

didats. Pour mémoire, le pourcentage de candidates atteignait 34,5% en 2015, 32,6% en 2011 et 35,1% en 2007.

A l'instar des scrutins de 2011 et de 2015, ce sont les Verts qui présentent proportionnellement le plus de candidates. Le parti écologiste propose 55,4% de femmes, soit 4,7 points de plus qu'en 2015. Avec 51%, le PS rejoint les écologistes dans le cercle des partis dépassant le seuil de la parité. Les deux partis de gauche devançant nettement le trio PVL (40,7%), PDC (40%) et PLR (36,4%). Le Parti bourgeois démocratique (PBD) et l'UDC ferment la marche avec respectivement 31,4% et 22,1%.

La moyenne d'âge, mesurée à 40,6 ans en 2011 et en 2015, se fixe à 41,5 ans et repart à la hausse pour la première fois depuis 1999. Lors de ce scrutin, elle avait atteint 42,8

ans. Avec 88 ans, Jacques Neyrinck (PDC/VD) est à nouveau le candidat le plus âgé.

Catégorie par catégorie, le pourcentage de 70 ans et plus passe en quatre ans de 2,4% à 4,2% et les 60-69 ans augmentent de 9,7% à 11,5%. A l'inverse, la proportion de moins de 30 ans recule de 33,9% à 32,2%, tout comme celle de 40-49 ans (15,5%, -2,4 points). Le PLR et le PS sont à nouveau les partis avec la moyenne d'âge la plus basse, les libéraux-radicaux piquant la première place du podium à leur concurrent socialiste. La moyenne d'âge est de 37,5 ans au PLR (+0,2 par rapport à 2015) et de 38,7 au PS (+2 par rapport à 2015).

A l'autre bout du spectre, le PDC affiche une moyenne d'âge qui augmente de 0,7 pour atteindre 43,1 ans. Lot de consolation pour les démocrates-chrétiens, ils cè-

dent leur place de grand parti le plus âgé à l'UDC, qui enregistre une hausse de 2,7 points pour atteindre 43,2 ans. Le PVL passe lui sous la barre des 40 ans.

Le PDC est le parti qui propose le plus de candidats. Avec 15,1% de la totalité des candidats en lice, les démocrates-chrétiens connaissent une forte progression. Ils ne remplissaient que 11,7% des listes en 2015. Le PS reste stable à 12,7% (-0,1 point). Les candidats PLR sont moins nombreux (-1,4 point, 10,8%) alors que l'UDC passe de 11,5% à 12,2%.

Chez les écologistes, les Verts reculent de 10,6% à 9,8%, alors que la dynamique est favorable chez leurs cousins Vert'libéraux, qui grimpent de 9,5% à 10,3%. Le PBD enregistre un recul de -1,5 point, passant 6% à 4,5%. Le Parti Pirate et le Parti évangélique présentent plus de candidats. — (ats)